



Colloque

La **Liberté**
de **conscience**
en **Asie**

**circulation d'une
notion et d'un droit**

23-24

novembre 2023

Université **Bordeaux Montaigne**

Jeudi 23 - Amphi B 200

Vendredi 24 - Salle G 101

Jeudi 23 novembre 2023 **Amphi B200**

11h : Arrivée des intervenants

11h15-12h15 : Introduction par **Eddy Dufourmont** et **Conférence inaugurale** de **Dominique Avon** (Directeur d'études, EPHE) : « Analyser la problématique de la notion et du droit de "liberté de conscience" en Asie. Retour sur une recherche »

12h30-14h Pause déjeuner

14h-17h La liberté de conscience en Asie de l'Est
modérateur Jean-Pierre Moisset

14h-14h45 Eddy Dufourmont (Professeur, Université Bordeaux Montaigne) : Ryôshin no jiyû. Transfert d'une notion et d'un droit dans le Japon moderne (1868-1945).

14h45-15h30 Nathalie Watteble (Doctorante, Université La Rochelle) : Bi Xiushao, traducteur et libre penseur/ *Bi Xiushao, translator and free thinker.*

15h30-15h45 : pause café

15h45-16h30 : Rémi Castets (MCF, Université Bordeaux Montaigne) : Panoptisme high-tech et homogénéisation coercitive des représentations chez les Ouïghours: le Xinjiang, laboratoire du nouvel Etat scientifique xiiste ?

Vendredi 24 novembre 2023 **salle G101**

9h-11h30 La liberté de conscience en Asie de l'Est et du Sud-Est

9h-9h45 André La liberté (Professeur, Université d'Ottawa) : La liberté de conscience à Taïwan : à l'intersection de trois mondes

9h45-10h30 Evelyne Cherel Riquier (MCF, Université La Rochelle) : Liberté de conscience en république de Corée : modalités d'application de ce principe constitutionnel

10h30-10h45 : pause

10h45-11h30 : Pascal Bourdeaux (MCF, EPHE) : Réflexions sur la liberté de conscience au XX^e siècle, de l'Indochine coloniale au Vietnam réunifié

11h30-13h30 Pause déjeuner

13h30-15h La liberté de conscience dans les pays à majorité musulmane

13h30-14h15 : Rémy Madinier (Chargé de recherches, Institut d'Asie orientale/CNRS, Lyon, en ligne) : La liberté de conscience en Indonésie face au « mieux-disant » islamique : de la norme juridique à la norme sociale.

14h15-15h : Raheen Khan (Doctorante, Université La Rochelle) : Religion, knowledge and unbridled political power: a historical glimpse into Zulfiqar Ali Bhutto's tenure as Prime Minister of Pakistan.

15h-16h : Table ronde générale et conclusion

Résumés

Dominique Avon (Directeur d'études, EPHE) : « Analyser la problématique de la notion et du droit de "liberté de conscience" en Asie. Retour sur une recherche »

Retour sur une recherche

La question liée à la reconnaissance d'un droit appelé « liberté de conscience » est, en 1947-1948, au centre de discussions aboutissant à la rédaction de l'article 18 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, et à sa traduction dans différentes langues. Parmi les intervenants dans le débat figurent, pour l'Asie, des représentants libanais, chinois et pakistanais.

L'enquête historique montre que la notion est formulée dans des langues européennes au XVI^e siècle, et qu'un sens spécifique est durablement fixé à partir du début du XVIII^e siècle. Le cadre d'analyse est établi sur la mise en relation de situations politico-religieuses et de productions philosophiques, théologiques, juridiques, fondées sur des présupposés anthropologiques.

L'intervention, centrée sur le cadre asiatique, aura pour objet de montrer comment ont été pris en compte :

- des situations mettant en jeu la diversité religieuse, l'apparition de cultes inédits, les décisions prises par les autorités en la matière ;
- des débats relatifs à l'accueil, au rejet, à la contestation de notions et de pratiques, ainsi qu'à la dérision portant sur des éléments liés à des croyances ou des convictions ;
- des phénomènes, comme celui de l'ethnicisation du religieux « par le haut » ou « par le bas », qui conduisent à une gestion différenciée ou à un refus du droit de « liberté de conscience »

Trois enjeux sont associés à l'examen cette expérience : ils portent sur les langues, les sources et les méthodes d'analyse de transfert/contestation/appropriation.

Eddy Dufourmont (Professeur, Université Bordeaux Montaigne) :

***Ryôshin no jiyû* 良心の自由. Transfert d'une notion et d'un droit dans le Japon moderne (1868-1945).**

Nous nous proposons de retracer les grandes lignes de la trajectoire de circulation opérée par la notion de « liberté de conscience » dans le Japon moderne. Nous montrerons que si la traduction du terme se fixe assez rapidement par *ryôshin no jiyû*, dans un contexte intellectuel encore dominé par la référence confucéenne, il restera longtemps synonyme de liberté de croyance dans un Japon où le régime impérial impose ses limites au pluralisme religieux jusqu'en 1945. La diffusion du kantisme et, dans une moindre mesure, l'activisme chrétien, au tournant du siècle, joueront un rôle important dans l'émergence de la liberté de conscience.

Nathalie WATTEBLE (Doctorante, Université La Rochelle) :

Bi Xiushao, traducteur et libre penseur/ *Bi Xiushao, translator and free thinker*

Ma communication propose de dégager les éléments d'une chronologie de la circulation du concept de liberté de conscience sous l'angle des politiques de régulation des affaires religieuses. L'exposé focalisera l'attention sur Taïwan, à l'intersection des mondes malayo-polynésien, chinois, et japonais. Selon le « freedom of thought report » de Humanist International, Taïwan est avec la Belgique et les Pays-Bas un des trois pays dans le monde où la liberté de conscience est respectée dans ses

quatre dimension : sur le plan du respect des garanties constitutionnelles de liberté de conscience, des valeurs de tolérance transmises par l'éducation, de l'absence de persécution religieuse ou idéologique, et de liberté d'expression. Comment expliquer cet exceptionnalisme? L'argument central que j'avance est qu'une combinaison fortuite de facteurs structurels ont favorisé cette évolution : la diversité culturelle et religieuse du pays, les ambitions modernistes de l'État développeur, une culture politique compétitive consolidée par la démocratisation, et un contexte géopolitique de vulnérabilité stratégique incitant à la valorisation des libertés en vue d'obtenir le soutien de « pays aux vues similaires ». L'exposé présentera les moments clés dans cette évolution. J'évoquerai dans un premier temps l'univers linguistique et culturel des populations autochtones, où la circulation du concept de liberté de conscience ne pouvait s'imposer facilement, étant tributaire d'une notion de la religion qui s'est affirmé dans les deux autres univers linguistiques et culturels à la suite du contact avec les puissances coloniales occidentales. La domination japonaise (1895-1945) à Taiwan représente un deuxième moment charnière où plusieurs approches de la régulation des affaires religieuses se sont imposées successivement. Un troisième moment défini par la loi martiale (1949-1987) voit l'État nationaliste développeur imposer un modèle hybride de domination de la sphère religieuse qui enferme dans un carcan corporatiste les religions organisées et marginalise les pratiques populaires locales. La transition démocratique voit éclater ces contraintes et le concept de liberté de conscience s'immisce dans les esprits par l'entremise des travaux engagés par les chercheurs en sciences sociales et dans les humanités. Ceux-ci ont valorisé l'héritage pluriel des religions autochtones, des cultes communaux et populaires, et ce faisant, relativisé l'influence des autorités religieuses sur la société. Ce constat de conditions exceptionnelles favorisant la liberté de conscience à Taïwan invite à nuancer le récit qu'il s'agit d'une invention occidentale.

[Bi Xiushao, traducteur et libre penseur/ Bi Xiushao, translator and free thinker](#)

Bi Xiushao (1902-1992) est connu en Chine pour être le traducteur d'Émile Zola, des millions de caractères chinois. Pourtant cette traduction quasi complète de l'œuvre du naturaliste français cache une autre traduction. Celle du géographe anarchiste Élisée Reclus, dont son œuvre magistrale : *l'Homme et la Terre*. Car en effet Bi Xiushao est bien plus qu'un traducteur, il est un militant anarchiste au temps des révolutions, le début du XXe siècle.

Ami de Ba Jin et des fondateurs du mouvement anarchiste chinois/mouvement travail-étude, il vivra de nombreuses années en France en intégrant ce mouvement d'éducation libertaire unique en son genre (1908-1927) sur les cendres duquel naîtra le Parti Communiste Chinois (Zhou Enlai et Deng Xiaoping étant les plus célèbres des *liufu*). Bi Xiushao refusa toute sa vie la gloire et l'argent, il vécut modestement et fut emprisonné onze ans : une première fois à cause de sa participation au journal *Ratissage*, un journal anti-propagande japonaise géré par le *Guomindang* (mais surtout viscéralement anti-communiste), puis une seconde fois lors de la campagne anti-droitière (1957) avec l'étiquette de « contre révolutionnaire/droitier ». Lui et Ba Jin sombrèrent ensemble dans ce qu'il nommera « l'époque de disgrâce cataclysmique », la révolution culturelle (1966-1976).

Bi Xiushao fut réhabilité après la chute de la Bande des Quatre. Son témoignage a une valeur inestimable, sa modestie, son intégrité nous invite à penser par nous-mêmes, à rester nous-mêmes.

En somme, à rester libre.

Rémi Castets (MCF, Université Bordeaux Montaigne) :

Panoptisme high-tech et homogénéisation coercitive des représentations chez les Ouïghours: le Xinjiang, laboratoire du nouvel Etat scientifique xiiste ?

Panoptisme high-tech et homogénéisation coercitive des représentations chez les Ouïghours: le Xinjiang, laboratoire du nouvel Etat scientifique xiiste ?

Les environnements culturels, politico-idéologiques, juridiques, économiques, socio-techniques (...) avec lesquels interagissent les Etats modernes offrent des cadres plus ou moins propices au contrôle poussé des représentations de leur population. En Chine, le principe du centralisme démocratique adossé à l'idéologie marxiste-léniniste-maoïste, la revigoration du nationalisme chinois sur fond de politiques de sécurisation, la réhabilitation du confucianisme et les progrès des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle sont parmi d'autres autant d'outils mobilisés pour préserver un exercice monopolistique du pouvoir et légitimer un modèle sociopolitique prônant l'éradication de des forme de pensée incompatibles avec celle du PCC.

Pour éradiquer toute contestation des politiques coloniales conduites au Xinjiang, l'Etat chinois a initié peu après l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping une politique de tolérance zéro sur fond du développement de dispositifs panoptiques intégrés. Alors que l'islam est devenu la cible de politiques de plus en plus intransigeantes « dé-extrémisation » et de « chinification/sinisation » (中国化), le régime a bâti un système de surveillance et de contrôle vaste et intrusif qui selon les cas proscrie ou contrôle étroitement les pensées susceptibles d'aller à l'encontre des dogmes du Parti. Alors que des violations massives des droits humains des populations musulmanes du Xinjiang sont dénoncés en Occident, les individus défiants ou simplement susceptibles d'être influencés par des formes de pensée jugées incompatibles avec la doctrine du Parti sont sanctionnés / rééduqués afin faire disparaître toute contestation et produire des citoyens dotés d'une meilleure « qualité morale » (*suzhi*素质). Ainsi, nous envisagerons sur les principaux dispositifs de ce système socio-technique (Foucault, *Surveiller et punir*, 1975) en partie régi par des algorithmes à dimension prédictive. Nous envisagerons au passage dans quelle mesure ils sont les marqueurs d'une nouvelle forme d'« État scientifique » (Smith, *Theories of nationalism*, 1973) reposant sur un usage décomplexé des nouvelles technologies et de la sécurisation des pensées alternatives.

André La liberté (Professeur, Université d'Ottawa) :

La liberté de conscience à Taïwan : à l'intersection de trois mondes

Ma communication propose de dégager les éléments d'une chronologie de la circulation du concept de liberté de conscience sous l'angle des politiques de régulation des affaires religieuses. L'exposé focalisera l'attention sur Taïwan, à l'intersection des mondes malayo-polynésien, chinois, et japonais. Selon le « freedom of thought report » de Humanist international, Taiwan est avec la Belgique et les Pays-Bas un des trois pays dans le monde où la liberté de conscience est respectée dans ses quatre dimensions : sur le plan du respect des garanties constitutionnelles de liberté de conscience, des valeurs de tolérance transmises par l'éducation, de l'absence de persécution religieuse ou idéologique, et de liberté d'expression. Comment expliquer cet exceptionnalisme? L'argument central que j'avance est qu'une combinaison fortuite de facteurs structurels ont favorisé cette évolution : la diversité culturelle et religieuse du pays, les ambitions modernistes de l'État développeur, une culture politique compétitive consolidée par la démocratisation, et un contexte géopolitique

de vulnérabilité stratégique incitant à la valorisation des libertés en vue d'obtenir le soutien de « pays aux vues similaires ». L'exposé présentera les moments clés dans cette évolution. J'évoquerai dans un premier temps l'univers linguistique et culturel des populations autochtones, où la circulation du concept de liberté de conscience ne pouvait s'imposer facilement, étant tributaire d'une notion de la religion qui s'est affirmé dans les deux autres univers linguistiques et culturels à la suite du contact avec les puissances coloniales occidentales. La domination japonaise (1895-1945) à Taiwan représente un deuxième moment charnière où plusieurs approches de la régulation des affaires religieuses se sont imposées successivement. Un troisième moment défini par la loi martiale (1949-1987) voit l'État nationaliste développeur imposer un modèle hybride de domination de la sphère religieuse qui enferme dans un carcan corporatiste les religions organisées et marginalise les pratiques populaires locales. La transition démocratique voit éclater ces contraintes et le concept de liberté de conscience s'immisce dans les esprits par l'entremise des travaux engagés par les chercheurs en sciences sociales et dans les humanités. Ceux-ci ont valorisé l'héritage pluriel des religions autochtones, des cultes communaux et populaires, et ce faisant, relativisé l'influence des autorités religieuses sur la société. Ce constat de conditions exceptionnelles favorisant la liberté de conscience à Taïwan invite à nuancer le récit qu'il s'agit d'une invention occidentale.

Pascal Bourdeaux (MCF, EPHE) :

Réflexions sur la liberté de conscience au XX^e siècle, de l'Indochine coloniale au Vietnam réunifié

La situation politico-religieuse du Viêt Nam n'a cessé d'évoluer depuis ces dernières décennies au point que les chercheurs locaux ont qualifié ce processus de « rénovation de la politique religieuse » au début des années 2000, à l'identique de ce qui s'était passé à la fin des années 1980 lorsque le parti communiste acta non sans ambiguïté lors de son VI^e congrès la politique du renouveau (đổi mới), autrement dit un virage vers une économie de marché à orientation socialiste. Dans le domaine des religions et des croyances, il ne s'agissait donc plus de prôner un sécularisme strict, de contraindre tout retour du religieux ou du spirituel mais plutôt de faire respecter un État de droit, les principes de laïcité et de liberté de conscience applicables dans tous les segments de la vie religieuse. Ces reconfigurations des pratiques accompagnant les mutations sociopolitiques ont été l'objet de toutes les attentions. Elles se sont également accompagnées d'un renouveau de la question religieuse qui semble avoir suscité un intérêt moindre. Afin de cerner les débats juridiques et politiques qui concernent aujourd'hui la liberté de conscience, nous proposons un retour historique et historiographique pour comprendre comment ce concept s'est forgé localement tout au long du XX^e siècle, d'abord en contexte colonial, puis de guerre froide, enfin de réunification nationale et de globalisation.

Rémy Madinier (Chargé de recherches CNRS/Institut d'Asie Orientale Lyon) :

La liberté de conscience en Indonésie face au « mieux-disant » islamique : de la norme juridique à la norme sociale (en ligne).

État religieux mais non islamique, consacré par le principe - fort élastique - de « la croyance en un Dieu unique », l'Indonésie a connu, depuis 1965, d'importantes restrictions au principe de la liberté de conscience. Déjà solidement encadré par des règlements datant des années 1950, le libre exercice des très nombreuses spiritualités présentes dans l'Archipel fut singulièrement réduit par la volonté du régime Suharto d'éradiquer le communisme. Depuis le retour de la démocratie, en

1998, d'indiscutables avancées ont été accomplies en terme de libéralisation. Mais les questions religieuses demeurent extrêmement sensibles et le développement d'un rigorisme islamique conservateur, instrumentalisé par une partie de l'oligarchie, font de ces questions un champ d'affrontement politique, culturel et social.

Raheen Fatimah Khan (Doctorante, Université La Rochelle) :
Religion, knowledge and unbridled political power: a historical glimpse into Zulfikar Ali Bhutto's tenure as Prime Minister of Pakistan.

Abstract:

The use of religious knowledge to secure political power in a conservative society such as Pakistan has remained a popular tactic for decades. The paper examines the techniques politicians utilize to mobilize the masses for political gain in their ambition to secure the reins of administration. The paper discusses the causes that led Bhutto, a staunch socialist and a leftist, towards the right, and the way a combination of political knowledge, and his inclination towards religion provided him with the required public favor that placed him in the highest office of the government in 1973, bestowing him with immense power to make or undo any law that has been enacted since the creation of the country. The paper also intends to provide an insight into the Islamic brand of socialism which Bhutto promulgated during his time as the Prime Minister (Chengappa, 2002) and all that he was able to achieve through it. The balance between his image as an individual who was considered as an epitome of knowledge in political arena and at the same time a religious figure, garnered the wholesome backing of the general populace and attained him the legislative majority in the parliament (Burki, 1988). The paper uses the time frame of the 1970s to establish a link between correct employment of knowledge for the procurement of power using Zulfikar Ali Bhutto, the 9th Prime Minister of Pakistan as a case study.

Key words: Politics, power, religion, knowledge

Evelyne Chérel-Riquier, MCF langue et civilisation coréennes,
Université La Rochelle :

Liberté de conscience en république de Corée : modalités d'application de ce principe constitutionnel

La Constitution de la république de Corée, adoptée en 1948 et modifiée plusieurs fois par la suite, affirme plusieurs droits du citoyen dont la liberté de conscience et la liberté religieuse. Elle stipule également le principe de séparation du religieux et du politique. Dans un contexte politique traversé de tensions, qu'elles soient inhérentes à la situation géopolitique coréenne, héritée de la guerre entre les deux Corée (communisme vs anticommunisme) ou à la situation politique intérieure de la Corée du Sud (gouvernements de type dictatorial vs démocratisation, développement économique vs droits des ouvriers, importance du secteur militaire et des questions de défense nationale), ces principes constitutionnels ont été appliqués selon des modalités différentes, en fonction des périodes et des contextes politiques.

Cette présentation se focalisera sur les modalités d'application du principe de liberté de conscience, à partir du cas des objecteurs de conscience qui furent pendant plusieurs décennies condamnés à des peines d'emprisonnement, avant que la Cour constitutionnelle sud-coréenne ne reconnaisse le droit à l'objection de conscience en 2018. On observera notamment les difficultés posées aux objecteurs de conscience par la réforme de la Loi relative au service militaire (2019).



Illustration, composition, impression : Proulx Production Impression : université Bordeaux-Montaigne